



HAL
open science

L'îlot de sénescence, un concept original pour la prise en compte du stade terminal au niveau des forêts publiques de la zone centrale du Parc National des Cévennes

Philippe Janssen, Chritian Nappé

► To cite this version:

Philippe Janssen, Chritian Nappé. L'îlot de sénescence, un concept original pour la prise en compte du stade terminal au niveau des forêts publiques de la zone centrale du Parc National des Cévennes. Bois mort et à cavités, une clé pour des forêts vivantes, Oct 2004, Chambéry, France. hal-04145595

HAL Id: hal-04145595

<https://hal.science/hal-04145595>

Submitted on 29 Jun 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

L'îlot de sénescence, un concept original pour la prise en compte de la diversité biologique liée au stade terminal au niveau des forêts publiques de la zone centrale du Parc National des Cévennes

Le Parc national des Cévennes, un territoire dominé par une forêt dont la multifonctionnalité a pour principale conséquence de mettre en opposition la fonction écologique et économique. Ainsi, malgré un couvert arboré imposant et diversifié, présentant un fort potentiel écologique, les objectifs de production ont entraîné l'application de pratiques sylvicoles qui se sont bien souvent révélées peu favorables à l'expression de la fonction écologique.

Originalité et intérêt écologique des forêts de la zone centrale du parc



- le plus forestier des parcs nationaux avec 52 000 ha en zone centrale, soit un taux de boisement de 57% ;
- une forêt très diversifiée, dont la pluralité se trouve renforcée par la diversité des conditions abiotiques ;
- une forêt attractive pour de nombreuses espèces et présentant un grand potentiel d'accueil ;



Illustration de l'évolution spontanée de peuplements forestiers à l'abandon, au niveau d'une hêtraie auparavant traitée en têtard (Janssen P., 2004).

- une forêt en constante progression et évoluant au niveau de quelques peuplements à l'abandon selon sa propre dynamique ;
- une forêt jeune dont l'intérêt sera accentué, par le vieillissement des peuplements, favorable au développement d'espèces d'intérêt patrimonial comme la chouette de Tengmalm ou le grand tétras.

Aspect économique et pratiques sylvicoles associées



- une forêt issue pour partie des deux grandes vagues de plantation, RTM (14 000 ha) et FFN (10 000 ha) ;
- une forêt largement façonnée par l'homme à des fins de production de bois de chauffage, de charpente, de trituration et d'industrie ;
- une forêt pour partie morcelée et divisée entre forêt domaniale (24 300 ha), forêt des collectivités (2 100 ha) et forêt privée (25 500 ha dont 18 000 sans PSG) ;



- une fonction économique soumise à de nombreuses contraintes d'exploitation et de commercialisation ;
- des pratiques sylvicoles jusqu'alors déterminées par un certain pragmatisme culturel et par les conditions économiques mais qui devront désormais mieux intégrer la conservation de la biodiversité et des paysages.

La futaie régulière de hêtre, une formation forestière particulièrement bien représentée au niveau du territoire du Parc National des Cévennes (Janssen P., 2004).

Le Parc National des Cévennes, un outil pour la mise en place d'une gestion visant à renforcer la fonction écologique tout en intégrant les fonctions économique et sociale propres à cet espace habité. Concernant les forêts publiques de la zone centrale, cela passe par leur "renaturalisation" progressive ainsi que par la restitution du stade terminal, au niveau d'une unité de gestion de l'espace forestier particulière et originale :

l'îlot de sénescence

Origine et évolution du concept



- 1989, apparition du concept "Grain de vieillissement et d'abandon" à l'occasion d'une série de réunions de concertations entre l'ONF et le PNC ;

Nota : cette idée résultait alors d'une approche synécologique visant à préserver un minimum d'habitat potentiel pour le grand tétras.

- 1990, le concept est accepté dans son principe par l'ONF à l'occasion de la signature avec le PNC d'une convention sur la sylviculture à pratiquer en zone centrale ;

- 1991, rédaction par le PNC d'une définition du concept et introduction de la notion de "Grain de vieillissement" ;

- 1994, une directive d'application du "grain de vieillissement" en zone centrale est prise par la Direction Régionale Languedoc-Roussillon de l'ONF ;

- 2004, adoption du terme "îlot de sénescence" en remplacement de celui de "grain de vieillissement" ;

Nota : l'adoption de ce nouveau terme vise à limiter la superposition des termes et à éviter les confusions possibles entre grain de vieillissement et îlot de vieillissement (Dubourdieu J., 1997).

Définition et objectifs

L'îlot de sénescence se définit comme une :

"unité de faible superficie, 1 à 3 ha, représentative à l'échelle de la série de l'unité écologique environnante, à répartition spatiale régulière et où l'on laisse la phase sénescence puis dégénérative se réaliser sans intervention anthropique majeure, dans un objectif de conservation et/ou de restauration des biocénoses inféodées durant au moins une partie de leur cycle à la phase terminale de la forêt : arbres à cavités, vieux arbres, arbres sénescents et bois morts" ;

Il vise à jouer un rôle intermédiaire entre celui de la réserve intégrale et celui de l'arbre mort isolé, dans ce cadre l'îlot de sénescence permettra progressivement de :

- conserver des biocénoses inféodées au stade terminal ;
- restaurer dans la mesure du possible certaines de ces biocénoses ;



La rosalie des Alpes, une espèce remarquable présente dans quelques secteurs du parc (Seon J., 1998).

- augmenter l'attractivité des forêts en favorisant la restauration de niches écologiques faiblement représentées, en quantités importantes et en formes variées.



Chandellier et vols de pin à crochets (Janssen P., 2004).

Caractéristiques

- **échelle d'intervention** : série de 100 ha de forêt publique, l'îlot de sénescence est un dispositif qui vient en complément des autres échelles d'intervention (réserve intégrale et arbre mort isolé) ;



- **répartition** : régulière à raison de 2 à 4 îlots pour 100 ha, elle doit permettre la représentativité des peuplements environnants et assurer un continuum aussi fonctionnel que possible entre les différentes échelles d'intervention ;

- **surface** : au niveau de la série, la surface cumulée des îlots, est variable de 3 à 7 ha, au niveau de l'îlot en lui-même, elle est variable de 1 à 3 ha ;

Carie au niveau d'un hêtre sénescence (Janssen P., 2004).

- **matérialisation** : sur le terrain à la peinture jaune et cartographiés au niveau des documents d'aménagement de l'ONF et de la base de données du parc ;

- **intervention** : en principe aucune, toutefois de manière exceptionnelle deux types d'interventions pourraient être pratiqués :

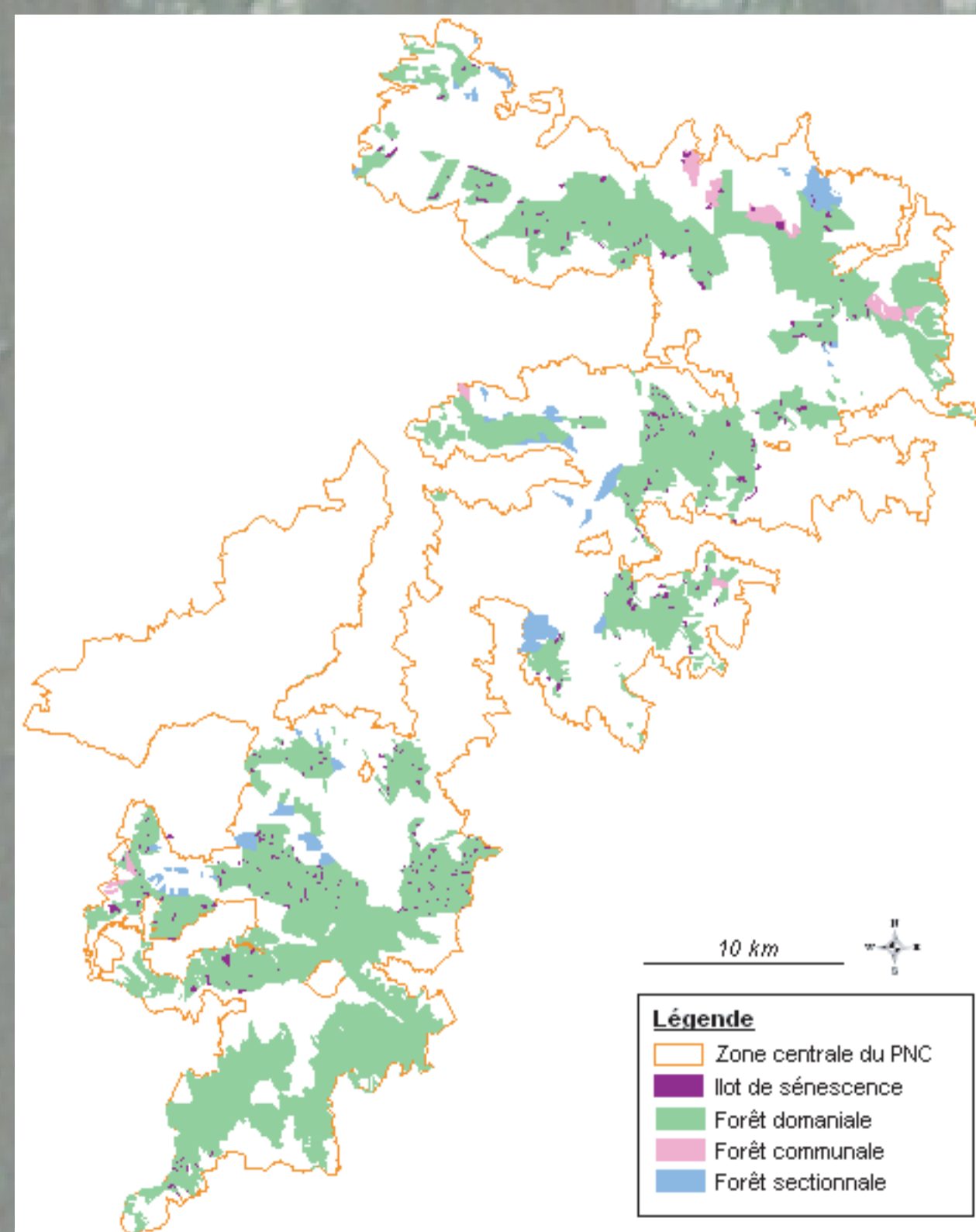
- coupe de façonnage initiale lors de la désignation d'un îlot dans un peuplement jeune afin d'y introduire de l'irrégularité ;
- profilage des lisières en dégradé, dans l'éventualité de la programmation de coupe rase jouxtant l'îlot.



La chouette de Tengmalm, une espèce forestière dont la présence dépend pour partie de la présence de grands arbres à cavités (Seon J., 2000).

L'îlot de sénescence, un concept reconnu depuis 1990, dont la mise en place progressive au niveau des forêts publiques de la zone centrale, revêt un intérêt partagé entre l'ONF et le Parc National des Cévennes pour la restitution du stade terminal. Restitution qui marque une volonté commune de voire s'instaurer l'expression d'une plus grande naturalité, elle-même garante du maintien et/ou de l'accroissement de la diversité biologique en forêt.

Un quantitatif déjà bien en place



D'une manière générale, on dénombre actuellement (juin 2004) :

- 318 îlots répartis régulièrement au niveau de la zone centrale du parc ;
- 823,48 ha de peuplements forestiers inclus en îlot.

Ces îlots se trouvent de manière plus précise inscrits aux aménagements de :

- 10 forêts domaniales (sur 21 aménagements analysés), pour une surface de 718,17 ha ;
- 2 forêts communales (sur 7 aménagements analysés), pour une surface de 39,01 ha ;
- 2 forêts sectionnelles (sur 22 aménagements analysés), pour une surface de 3,3 ha.

A terme la surface totale en îlot devrait être comprise entre 3 et 7 % de la surface forestière utile des forêts publiques de la zone centrale, soit entre 679,39 et 1 585,23 ha.

Répartition des îlots de sénescence au niveau des forêts publiques de la zone centrale du Parc National des Cévennes (Janssen P., 2004).

Un qualitatif plutôt cohérent

Les îlots de sénescence tel qu'ils sont distribués couvrent une grande diversité de peuplements. Les données extraites des aménagements montrent que quatre essences dominent et occupent 61 % de la surface en îlots :

- hêtre, 166 ha ;
- pin à crochets, 121 ha ;
- pin sylvestre, 116 ha ;
- épicéa commun, 97 ha.

Comparativement, les îlots de sénescence sont bien représentatifs de la diversité des peuplements des forêts publiques de la zone centrale.

Nota : résultats obtenus à partir de l'extraction des données l'IFN.



Du point de vue de la répartition des types de traitements, c'est la futaie régulière qui domine avec 530 ha, soit 64 % de la surface en îlot.

On trouve ensuite principalement, la futaie irrégulière par parquets (13 %), le taillis (10 %) et le taillis associé à la futaie régulière (4,8 %).

